



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 juin 2025

Président : Monsieur HOAREAU

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Marie-Odile CHOLLET

Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Madame Caroline
JACQUEMARD

Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur François REBSAMEN

Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Madame Dominique
MARTIN-GENDRE
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Philippe
LEMANCEAU
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine
BLAYA
Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN

OBJET : FINANCES

Compte administratif du Maire pour l'exercice 2024 - Approbation

Conformément aux articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de déposer, sur le bureau du Conseil, le compte administratif pour l'exercice 2024.

Le compte administratif est soumis à votre appréciation, sous forme d'un document annexé proposant une présentation globale des résultats de clôture, des restes à réaliser et des taux d'exécution 2024, suivie d'une analyse des comptes du budget principal.

Outre la maquette du compte administratif, est annexé également au présent rapport :

- un document synthétique présentant de manière pédagogique les principaux équilibres du compte administratif pour 2024. Cette annexe constitue une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, en conformité avec l'obligation légale introduite par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), ainsi qu'avec l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

- un état récapitulatif, au 31 décembre 2024, des autorisations de programme et d'engagement, conformément aux dispositions prévues par le règlement budgétaire et financier municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31 et L.2313-1 ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville de Dijon, approuvé par délibération du conseil municipal du 17 juin 2021 ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **de constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du comptable public, relatives au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **d'arrêter** les résultats définitifs de l'exercice 2024, tels qu'ils vous ont été présentés ;
- **d'approuver** le compte administratif de l'exercice 2024 ;
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire 2025 au titre du budget principal à la somme de 11 646 578,74 € en dépenses ;
- **d'autoriser** à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN POUR : 46

ABSTENTION : 7

CONTRE : 3

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)